



DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DU BATTOIR

ORGANISATEUR :

GENRE DE MANIFESTATION :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NO POSTAL ET LOCALITE :

TELEPHONE FIXE :

MOBILE :

ADRESSE COURRIEL :

TARIF INDIGÈNE CHF 600.—

TARIF EXTÉRIEUR CHF 950.—

DATE(S) DE LOCATION :

HEURES DE LOCATION : DE HEURES A HEURES

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES :

TRAITEUR OU RESTAURANT : OUI NON (souligner ce qui convient)

Nom ou raison sociale :

VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES : OUI NON (souligner ce qui convient)

DIFFUSION DE MUSIQUE : OUI NON (souligner ce qui convient)

LOTO / TOMBOLA / LOTERIE : OUI NON (souligner ce qui convient)

LES CONDITIONS DE LOCATION FONT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE DEMANDE

LIEU, DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DU BATTOIR (Y.C. REFECTOIRE)

(CAPACITE : 280 PERSONNES)

- Personnes et/ou entreprises
et/ou sociétés locales domiciliées sur le territoire communal : Forfait : CHF 600.--
 - Toute personne ou entité extérieure à la commune : Forfait : CHF 950.--
-

- Thé de deuil : Personnes domiciliées sur le territoire communal : Gratuité
 - Thé de deuil : Personnes non domiciliées sur le territoire communal : CHF 200.--
-

REMARQUE :

La mise en place de la salle du Battoir est assurée par le locataire.
A l'issue de la manifestation, les locaux auront été récurés et seront remis en parfait état de propreté par le locataire. Si tel n'est pas le cas, les heures de conciergerie seront facturées (CHF 80.--/heure).

LE TARIF DE LOCATION COMPREND :

- Une cuisine, entièrement équipée (induction) ;
 - de la vaisselle ;
 - du mobilier (tables rectangulaires en bois et chaises en bois) et
 - l'électricité.
-

LES CONDITIONS DE LOCATION :

Le signataire du formulaire « Demande de location de la salle du Battoir » s'engage à fournir tous les renseignements demandés. Ce formulaire vaut bon de commande et la réservation sera définitive dès réception dudit, dûment rempli, daté et signé, auprès de l'administration communale (adresse ci-dessous).

DEDIT :

CHF 200.-- (en cas de désistement après l'établissement de la lettre de confirmation).

DEGATS :

Pour tout dégât ou bris de mobilier ou de matériel, la valeur de remplacement sera facturée au prix coutant. Une assurance responsabilité civile peut être exigée.

VISITE DES LOCAUX :

Prendre contact avec l'intendant de la salle : N° d e mobile : 079 487 74 31.